



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-74

Séance du 9 septembre 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le deux septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 29

**Ayant pris part à la
délibération :** 35

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL donnant procuration à Monsieur Jacques BROSSARD, Madame Pascale LEGRAND donnant procuration à Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Fabrice LUC donnant procuration à Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Sébastien ANGLADE donnant procuration à Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Lisa MARTINI donnant procuration à Madame Orane MOLINIER BEAUDOU.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Désignation de représentant aux instances de l'AREC

Dans le cadre des élections municipales et de la désignation des représentants permanents au sein des instances de la SPL AREC OCCITANIE, la CCCT a délibéré le 29 avril 2026 pour désigner Monsieur Sébastien Garrigues pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès du Conseil d'Administration SPL AREC OCCITANIE. Or, il fallait également désigner cette même personne pour l'ensemble des instances concernées à savoir l'Assemblée Spéciale et les Assemblées Générales. A noter que pour le Comité d'orientation stratégique, il est possible de désigner un référent différent qui soit plus opérationnel/technique.

Le Conseil devra décider :

- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter la Présidente de la Communauté de Communes Centre Tarn de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision. »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;

- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes Centre Tarn auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter la Présidente de la Communauté de Communes Centre Tarn de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,

Véronique MARAVAL



Le Secrétaire de séance,

Fabrice MARCUZZO

